



CREPAN



Agir pour
la biodiversité



Association d'étude
et de protection de la nature

Agréée au titre de l'article L 141-1
du code de l'environnement

Entretien des haies 2026

Ne pas tailler les haies pendant la période de nidification

du 16 mars au 15 août.

Mais le délai est repoussé de 15 jours sous demande de dérogation individuelle.

Pas assez pour les Jeunes Agriculteurs qui demandent à pouvoir « entretenir » les haies jusqu'au 15 avril.

Ne pas tailler les haies pendant la période de nidification du 16 mars au 15 août.

En France, depuis les années 1950, 70% du linéaire de haies a disparu y compris dans des régions bocagères comme la nôtre. La Manche est le département le moins boisé de France mais il compte le plus grand linéaire de haies. Néanmoins, ce linéaire ne cesse de régresser. Depuis 2017 ce phénomène s'accélère. Actuellement, on perd environ 1400km de haies par an.

Pourtant, les haies rendent de nombreux services écosystémiques aux habitants.

Le bocage est, ainsi, une réponse au réchauffement climatique. En stockant le CO2 les arbres offrent la possibilité d'avoir du bois combustible avec une empreinte carbone nulle.

Par ailleurs, les haies régulent les inondations, évitent le lessivage des sols, permettent à l'eau de s'infiltrer pour recharger les nappes phréatiques, filtrent la pollution et préservent la qualité des eaux. Les haies protègent des coups de vent et atténuent les pics de chaleur en été. Enfin, le bocage abrite de nombreuses espèces végétales et animales. Il compte de nombreux auxiliaires de culture qui permettent de lutter contre les ravageurs.

Depuis les années 80, les ingénieurs agronomes comme Dominique Soltner ont montré que les rendements agricoles étaient meilleurs dans les champs entourés de haies.

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. En conséquence, il ne faut pas tailler les haies entre le 16 mars et le 15 août. L'enjeu est essentiel car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction en France selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (*UICN*) et la population générale des oiseaux est en fort déclin, d'après un bilan publié par le Muséum national d'histoire naturelle (*MNHN*), l'Office français de la biodiversité (*OFB*) et la Ligue pour la protection des oiseaux (*LPO*).

Le réchauffement climatique, une spirale infernale pour le bocage

D'une part, le réchauffement climatique incite les oiseaux à nidifier plus tôt, d'autre part, il modifie le régime des précipitations hivernales en favorisant des périodes fortement pluvieuses.

Les agriculteurs font valoir depuis plusieurs années ces aléas climatiques pour obtenir des procédures dérogatoires leur permettant d'intervenir bien au-delà du 15 mars.

Cette année, le préfet a accepté de repousser le délai d' « entretien » des haies de 15 jours sous demande de dérogation individuelle. « Les **services de l'État** précisent bien que « seul l'élagage est concerné, cette dérogation ne vaut pas autorisation **d'arasement**. » Ainsi, la préfecture de la Manche rappelle que « la **destruction** de haies et d'arbres est de manière générale **interdite** (N.D.L.R. cela concerne tout le monde, pas seulement les agriculteurs !), sauf dérogation au titre des **espèces protégées**, et déclaration préalable au titre de la Pac. Ces **deux exigences** ne sont pas suspendues par la mise en œuvre de cette procédure simplifiée. » (Presse de la Manche)

Pas assez pour les Jeunes Agriculteurs qui demandent à pouvoir « entretenir » les haies jusqu'au 15 avril

Notons que jusqu'à la mi - janvier 2026, les pluies ont été si modérées que le rechargement des nappes n'a commencé qu'à partir du 15 janvier (**CRE* du 24 mars 2026 DDTM St Lô**). Malgré ce contexte climatique favorable qui a laissé aux exploitants le temps d'entretenir leurs haies, **les jeunes agriculteurs demandent à pouvoir intervenir jusqu'au 15 avril.**

Si cela était accepté, la population d'oiseaux en serait fortement affectée surtout quand on constate sur le terrain des pratiques d'entretien des haies de plus en plus impactantes : coupe à blanc, coupe en « tranches de pain » qui ne permet plus à la haie d'assurer la plupart de ses services écosystémiques en terme de biodiversité ou de lutte contre le réchauffement climatique.

Pour permettre au bocage d'assurer ses services écosystémiques dont nous bénéficions, ne retardons pas les périodes d'intervention, prévoyons un cadre réglementaire d'entretien des haies et cessons de les faire disparaître

*CRE : Comité Ressource en Eau



Entretien radical des haies: une pratique qui se généralise